

AC&C

Audit - Conseil - et Comptabilité

Didier KOUBBI

Société d'Expertise Comptable (Conseil régional de Marseille)

et de Commissariat aux Comptes (CRCC Aix en Provence)

ZA les CROUES 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Téléphone : 04 92 83 63 38 – 06 16 55 85 25 – email : didierkoubbi@acetc.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

A.J.

6, rue des Migraniers

83310 GRIMAUD

RCS FREJUS 800 080 830

en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AC&C

Audit - Conseil - et Comptabilité

Didier KOUBBI

Société d'Expertise Comptable (Conseil régional de Marseille)

et de Commissariat aux Comptes (CRCC Aix en Provence)

ZA les CROUES 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Téléphone : 04 92 83 63 38 – 06 16 55 85 25 – email : didierkoubbi@acetc.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

A.J.

6, rue des Migraniers

83310 GRIMAUD

RCS FREJUS 800 080 830

en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L. 223-43 du Code de commerce, par décision des associés en date du 12 octobre 2023 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons établi le présent rapport sur la base du bilan comptable arrêtée au 31 mars 2023 ainsi que de la balance comptable arrêtée au 30/09/2023 établi par le Cabinet d'Expertise-Comptable SG2C représenté par Messieurs Rénald DE PAZ expert-comptable et sous la responsabilité de la gérance.

La société A.J. a pour activité « Bar, Brasserie, Restaurant, Prise de participation dans toutes sociétés ».

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ⇒ à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ⇒ à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Ces appréciations sont basées sur les états financiers établis au 31 décembre 2022, qui ont été arrêtés par le Gérant.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés. A ce sujet nous avons constaté qu'il n'y en avait pas.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Situation comptable arrêté au 31 mars 2023 en K€

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	0 K€	Capitaux propres	39 K€
Immobilisations corporelles	0 K€	Emprunts et Dettes financières	5410 K€
Immobilisations financières	5410 K€	Dettes fournisseurs	1 K€
Stock/En-Cours	0 K€	Dettes fiscales et sociales	29 K€
Clients et créances rattachées	0 K€	Autres dettes	0 K€
Autres créances	6 K€	Avances et acomptes reçus	K€
Disponibilités	60 K€	Produits constatés d'avance	0 K€
Charges constatées d'avance	2 K€		
TOTAL DE L'ACTIF	5479 K€	TOTAL DU PASSIF	5479 K€

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saint André Les Alpes,
Le 23 octobre 2023

Didier KOUBBI
Commissaire aux Comptes

